

Qu'est ce que la validation d'études ? Comment l'obtenir ? Que faire après réception d'une décision de validation d'études et d'admission à lill1?

N'étant pas titulaire de diplômes français permettant un accès direct (de plein droit) vous devez passer par une procédure d'accès dérogatoire de validation d'études qui vise à prendre en compte l'ensemble du cursus scolaire et universitaire et qui permet de s'inscrire dans une formation en l'absence du diplôme requis.

Il est conseillé de vérifier en lisant les informations suivantes que l'admission est bien soumise à cette procédure (ce sera le cas le plus souvent).

Vous allez donc devoir constituer un dossier de demande d'admission pour un ou plusieurs diplômes et niveaux d'études en France ou à Lille 1.

La demande est ensuite transmise pour étude à la commission de validation d'études de l'établissement qui émet un avis sur votre vœu d'études et la décision d'admission ou de refus d'admission est prise par le Président de l'Université.

Cette décision est communiquée selon la procédure suivie via le dispositif Campus France sur votre espace candidat ou par voie postale dans les délais les plus brefs pour la procédure hors CEF (voir infra détail des procédures qui diffèrent en fonction de votre situation personnelle).

***NB :** Même si vous êtes en attente de résultats, vous devez impérativement déposer un dossier aux dates prévues à cet effet. La commission émet alors une décision sous réserve de succès pour l'année en cours. Ne pas transmettre la demande dans les délais vous expose d'emblée à un refus. N'oubliez pas que master 2 sont à places limitées et que les demandes tardives entraînent automatiquement un refus si la capacité d'accueil est déjà atteinte.*

Ne pas confondre cette démarche avec le dossier de candidature demandé par la formation de master 2 elle-même, qui a pour but d'aider la commission de validation à prendre sa décision. Les 2 démarches doivent être obligatoirement être réalisées en parallèle. Elles ont des finalités différentes. Des tests ou entretiens complémentaires sont obligatoires pour accéder à la formation pour laquelle vous postulez.

Cette décision de validation est **uniquement** valable à l'université Lille 1 pour la formation et l'année universitaire qui y sont mentionnées.

Cette décision ne constitue qu'une préinscription dans l'établissement ; votre inscription ne sera définitive dans l'établissement qu'après avoir effectué la procédure d'inscription administrative qui se déroule en ligne sur le site de l'université entre juillet et septembre. Votre décision de validation d'études vous sera demandée comme pièce justificative à l'inscription (et le cas échéant également pour la délivrance du visa d'études pour venir en France).

***IMPORTANT :** La confirmation de votre venue à Lille 1 doit parvenir au secrétariat de la formation **avant le 31 août 2013** sinon vous serez considéré comme démissionnaire et la place réservée sera alors considérée comme disponible pour une autre personne.*

Quelle procédure suivre pour la demande de poursuite d'études en France et de validation d'études?

Pour le savoir reportez vous au paragraphe correspondant à votre situation :

1) Vous êtes étudiant étranger et votre pays d'origine est adhérent au dispositif Campus France et dispose de Centres Pour les Etudes en France (CEF) sur son territoire:

Les CEF (Centre pour les Etudes en France) sont des **plates-formes de services** mises en place auprès des Ambassades pour être les interlocuteurs des étudiants étrangers et faciliter leurs démarches administratives. Ils contribuent à instruire l'évaluation des projets de formation présentés par les étudiants étrangers et mettent un ensemble d'informations à la disposition des établissements d'enseignement supérieur.

Pour vérifier que votre pays fait partie de la liste de relevant de la procédure Campus France (CEF), merci de regarder la liste des Centres pour les Etudes en France avec les adresses web ci-jointe. (<http://www.campusfrance.org/en/page/a-country-using-cef-procedure>). Si vous ne trouvez pas votre pays dans cette liste passez directement à la rubrique 2 du présent document.

Si vous êtes dans ce cas, vous devez entamer les démarches de demande de poursuite d'études en France par Campus France et uniquement par cette voie (les candidatures de demande d'accès faites directement auprès de Lille1 hors CEF ne seront pas examinées).

Vous devez **obligatoirement** vous connecter sur le site du CEF (Centre pour les Etudes en France) concerné pour déposer votre candidature *avant le 31 Mars 2013*. Votre choix doit porter uniquement sur une formation de Lille1 figurant au catalogue de Campus France. Les candidatures formulées hors catalogue ne seront pas examinées par Lille1.

Vous veillerez toutefois à constituer en parallèle votre dossier de sélection réservé à la formation choisie dans les délais qu'elle aura fixés.

IMPORTANT : L'attestation d'ouverture d'un compte sur l'application du CEF devra figurer dans le dossier de sélection de la formation comme preuve de votre engagement dans la procédure de demande de poursuite d'études en France.

2) Vous êtes étudiant, mais votre pays n'est pas adhérent à Campus France et ne fait pas partie de la liste CEF.

Dans ce cas vous devez solliciter directement l'université de Lille1.

Un dossier de demande de validation d'études doit être constitué et renvoyé impérativement *avant le 30 avril 2013*.

La procédure est la suivante :

- Télécharger le dossier sur le site de l'université : <http://www.univ-lille1.fr/>
 - onglet : « Formation »
 - Rubrique : admission-inscription,
 - chercher « Etudiants titulaire d'un diplôme étranger »
 - Choisir votre niveau : master / doctorat
 - Télécharger le dossier de validation d'études Master
- Imprimer les deux premières pages **et les retourner dûment complétées** et accompagnées des documents indiqués page 3 **avant le 30 avril 2013** à :

Université Lille 1
Service Etudes et Scolarité
Bureau master/doctorat
Bâtiment A3
59 655 VILLENEUVE D'ASCQ

Vous veillerez toutefois à constituer en parallèle votre dossier de sélection réservé à la formation choisie dans les délais qu'elle aura fixés.

IMPORTANT : La photocopie de la 1^{ère} page dûment complétée de ce dossier devra figurer dans le dossier de sélection de la formation comme preuve de votre engagement dans la procédure de validation d'études.

3) Vous êtes étudiant étranger, et vous avez entamé un parcours dans l'enseignement supérieur français, ou vous êtes étudiant français ou étranger inscrit dans un dispositif hors LMD universitaire, de niveau bac+4 (Ex : Ecole de commerce, Ecole privée)

Dans ce cas vous devez solliciter directement l'université Lille1

Un dossier de demande de validation d'études doit être constitué et renvoyé impérativement avant le 30 avril 2013.

La procédure est la suivante :

- Télécharger le dossier sur le site de l'université : <http://www.univ-lille1.fr/>
 - onglet : « Formation »
 - Rubrique : admission-inscription,
 - chercher « Etudiants titulaire d'un diplôme étranger »
 - Choisir votre niveau : master / doctorat
 - Télécharger le dossier de validation d'études Master

- Imprimer les deux premières pages **et les retourner dûment complétées et** accompagnées des documents indiqués page 3 **avant le 30 avril 2013** à :

**Université Lille 1
Service Etudes et Scolarité
Bureau master/doctorat
Bâtiment A3
59 655 VILLENEUVE D'ASCQ**

Vous veillerez toutefois à constituer en parallèle votre dossier de sélection réservé à la formation choisie dans les délais qu'elle aura fixés.

IMPORTANT : La photocopie de la 1^{ère} page dûment complétée de ce dossier devra figurer dans le dossier de sélection de la formation comme preuve de votre engagement dans la procédure de validation d'études.